



*L'information et les services,
du handicap à l'autonomie*

Handicap: mieux accompagner les travailleurs handicapés

Publié le : 10/06/2008

Auteur(s) : Agence France Presse

Résumé : Le pacte pour l'emploi destiné à développer l'emploi des handicapés, qui a été présenté par le gouvernement dans le cadre de la Conférence nationale sur le handicap, sera centré sur l'accompagnement et un partenariat avec les entreprises.

PARIS, 10 juin 2008 (AFP) - Aujourd'hui, un million de personnes handicapées bénéficient à leur initiative d'une reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé.

Parmi elles, 270.000 sont allocataires de l'AAH (allocation adulte handicapé), soit un tiers des bénéficiaires de cette prestation, parce qu'elles sont au chômage ou que les revenus du travail ne suffisent pas pour vivre.

En France, le taux d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises reste inférieur aux 6% requis par la loi: en 2006, il était de 4,4% dans le privé et 3,5% dans la fonction publique. Selon le nouveau mode de calcul de ce taux, en vigueur depuis cette année, le taux dans le privé est de 2,7%.

Les entreprises sont conviées à développer des accords sur l'emploi des travailleurs handicapés comportant un plan pluriannuel d'embauche et de maintien dans l'emploi, qui sera publié dans leur rapport annuel d'activité.

L'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) va aider celles qui ont moins de 100 salariés et qui s'engagent dans un plan pluriannuel d'embauche, à rendre leurs locaux accessibles.

Les 27.000 entreprises qui n'emploient aucun handicapé aujourd'hui vont être contactées par l'Agefiph qui les aidera à réaliser au moins une embauche avant la date butoir de 2010, où les sanctions financières vont augmenter.

Une mesure spécifique concerne les personnes sourdes. A leur demande, des centres relais seront créés, expérimentalement en 2008, pour leur permettre d'accéder aux communications téléphoniques.

Les Maisons départementales du handicap (MDPH), de leur côté, devront se mobiliser pour "repérer" les handicapés en capacité de travailler et leur permettre de s'inscrire rapidement dans un parcours d'insertion professionnelle.

La personne handicapée bénéficiera d'une prestation proposée par les MDPH composée d'un bilan professionnel de 40 heures. La limite d'âge est supprimée pour l'accès à l'apprentissage.

« Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © (2003) Agence France-Presse. »

Handicap mieux accompagner les travailleurs handicapés